



ADV Maroc

Location

Excursions - Transferts - Circuits

Événementiel - Hébergement - Billetterie

Contrat de location journalière de moto à but touristique

Entre

ADV Maroc

R.C : 67727

Sise à Résidence Yasmine 7ème étage Bloc B1 N°41 Q.I - Agadir - Maroc

Représentée par Monsieur **Abderrazak KHYARE**, ci après nommée « **ADV Maroc** »

Et

Nom :

Date de naissance:

N° de passeport :

N° de permis de conduire moto :

Adresse :

Téléphone :

Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de délivrance:

Date et lieu de délivrance :

Code postal et ville :

Email :

Ci après nommé « pilote/accompagnateur »

Ont convenu ce qui suit

Article 1er : Objet :

Le présent contrat a pour objet la location journalière de moto, à but touristique au Maroc dans le cadre d'un forfait découverte du Maroc à travers un circuit moto, commercialisé par ADV Maroc. La moto sera remise le *date à heure à lieu* et sera restituée le *date à heure à lieu*.

Article 2 : Engagements des parties:

ADV Maroc s'engage à fournir au pilote/accompagnateur, les prestations suivantes:

- moto confiée en bon état de fonctionnement, avec un plein d'essence ;
- équipement de sécurité complet : casque, veste, bottes...
- assistance mécanique et logistique, en cas de besoin ;
- assurer le matériel sous la police d'assurance (remise au locataire accompagné de la carte grise du véhicule);

Pilote/accompagnateur s'engage, auprès d'ADV Maroc à :

- souscrire à une assurance voyage/rapatriement et soins médicaux et à fournir une copie de ce contrat à ADV Maroc :

Validité de la police d'assurance fournie par le pilote/accompagnateur : duXXXX au XXX, souscrite auprès de la compagnie xxxx, n° de police xxxx.

- déclarer avoir lu et approuvé les conditions générales de ventes qui lui ont été portées à connaissance, par tout moyen, notamment via le site web www.advmorocco.com.

ADV Maroc

Résidence Yasmine 7ème étage Bloc B1 N°41 Q.I Agadir - Maroc

Tél : +(212)5.28.23.11.33

E-mail : contact@advmorocco.com Web : www.advmorocco.com

IF : 3335441 - TP : 48100976 - RC : 67727 - ICE : 000016924000019 - CNSS : 7537014

SGMB Agence Agadir Massira : 022 010 0 00223 00 279888 02 25

ADV Maroc

Location

Excursions - Transferts - Circuits

Événementiel - Hébergement - Billetterie

- respecter les consignes de sécurité durant toute la durée de la location (non exhaustive):

1. Interdiction formelle de piloter sans l'équipement de sécurité complet : casque, veste, bottes,...
2. Interdiction formelle, pour le pilote de laisser l'accompagnateur conduire la moto, pour l'accompagnateur de conduire la moto.
3. En cas de location de groupe, interdiction d'échanger les motos.
4. Ne pas utiliser la moto durant la nuit en raison de la visibilité réduite.
5. Respecter l'environnement, le paysage, la faune et la flore et les personnes croisées tout au long du circuit moto. A proximité de lieu d'habitation ou des lieux publics, lorsque l'on croise un autre véhicule à moteur ou non, ou une personne, faire preuve de discrétion et diminuer la vitesse;
6. Respect obligatoire des distances de sécurité. En cas de dépassement, le pilote devra prendre toutes les précautions pour éviter des jets de pierre envers les véhicules voisins.
7. En cas de comportement jugé dangereux ou inadéquat, principe du bon père de famille, (non respect de la nature, des autres participants, des accompagnateurs, des tierces personnes), il pourra être mis fin, sans préavis, au circuit, sans qu'un quelconque remboursement puisse être possible (caution, montant du circuit).
8. La moto mise à la disposition du pilote/accompagnateur est sous leurs surveillances durant toute la durée du circuit (de la remise à la restitution). Le pilote est responsable de la bonne utilisation du matériel, conformément aux recommandations données par ADV Maroc. En cas de dommages sur la moto suite une mauvaise manoeuvre avérée par le pilote, toutes les pièces et réparation de la moto seront à la charge du pilote/accompagnateur.
9. Le pilote et l'accompagnateur déclarent être en bonne condition physique et avoir pris toutes les dispositions utiles pour le faire vérifier par leur médecin. Aucune survenance de problème physique ou aggravation d'une maladie antérieure entraînant hospitalisation ou rapatriement ne pourront être opposés à ADV Maroc.

Le non respect des présentes recommandations se fait aux risques et périls du pilote/accompagnateur. Une recherche de responsabilité d'ADV Maroc ne pourra intervenir en cas de dommages corporels ou matériels pour non respect de ces recommandations.

Article 3 : Documents contractuels

Les conditions générales de vente du circuit moto, les conditions générales de vente d'ADV Maroc, les caractéristiques techniques de la moto et du matériel loués sont des documents à valeur contractuelle. Ils constituent des annexes au présent contrat.

Par la présente signature, le pilote/accompagnateur déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et les approuvent.

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention lue et approuvée

ADV Maroc

Résidence Yasmine 7ème étage Bloc B1 N°41 Q.I Agadir - Maroc

Tél : +(212)5.28.23.11.33

E-mail : contact@advmorocco.com Web : www.advmorocco.com

IF : 3335441 - TP : 48100976 - RC : 67727 - ICE : 000016924000019 - CNSS : 7537014

SGMB Agence Agadir Massira : 022 010 0 00223 00 279888 02 25